

# Les Visites Sanitaires d'élevage

L'arrêté ministériel du 24/09/2015 a institué des visites sanitaires obligatoires pour les filières bovine, ovine, caprine, porcine, avicole et apicole. Pour les bovins, il s'agit de visites annuelles prévues pour durer une demi-heure environ. Après le thème de la biosécurité pour 2017 et 2018, le bien-être animal abordé en 2019, place à la gestion du parasitisme en 2020. D'autres espèces sont aussi visées...

## Les principes généraux de la Visite Sanitaire Bovine (VSB)

Ces visites s'intègrent dans l'évolution du système de surveillance des élevages bovins ; elles ont pour objet :

- De sensibiliser les éleveurs à la prévention et la maîtrise des risques sanitaires.
- De recueillir certaines données relatives à la gestion sanitaire dans les élevages afin d'en établir à terme une analyse globale au niveau départemental.

Tous les élevages de 5 bovins ou plus sont concernés.

## Un thème central pour les bovins en 2020 : Les enjeux liés à l'utilisation des antiparasitaires

### ANNEXE 3 : VISITE SANITAIRE BOVINE 2020

## LES ENJEUX LIÉS À L'UTILISATION DES ANTIPARASITAIRES



- J'identifie avec mon vétérinaire les parasites présents dans mon élevage.
- Je fais des bilans réguliers, avec les analyses complémentaires nécessaires.



- Je vérifie avec mon vétérinaire l'efficacité des mesures prescrites.
- Je le contacte en cas de doute sur l'efficacité d'un traitement.



- J'administre le médicament par la voie prescrite.
- J'évite de mélanger des produits sans avis de mon vétérinaire.



- Je traite à la bonne dose :**
- Je vérifie sur l'ordonnance la posologie,
- Je pèse mes animaux,
- J'entretiens mon matériel pour une administration correcte.



- J'identifie les facteurs de risque de développement de ces parasites.
- Je mets en place des mesures zootechniques et agronomiques pour limiter le risque parasitaire.



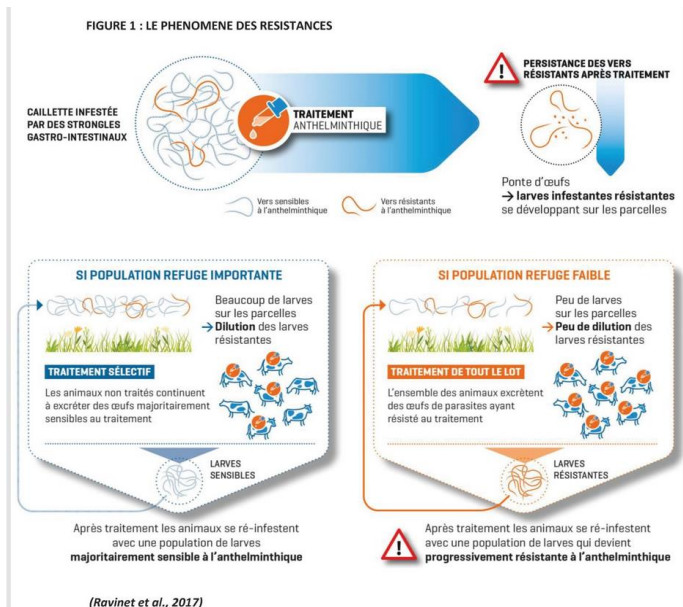
- J'utilise le bon produit :**
- Contre les parasites identifiés dans mon exploitation,
- Autorisé pour mes animaux,
- Bien conservé.



- Je traite au bon moment :**
- Suivant la biologie du parasite,
- Suivant la météo,
- Suivant ma gestion des pâtures.

POUR BIEN GÉRER  
LE PARASITISME DANS  
MON ÉLEVAGE

# Les Visites Sanitaires d'élevage

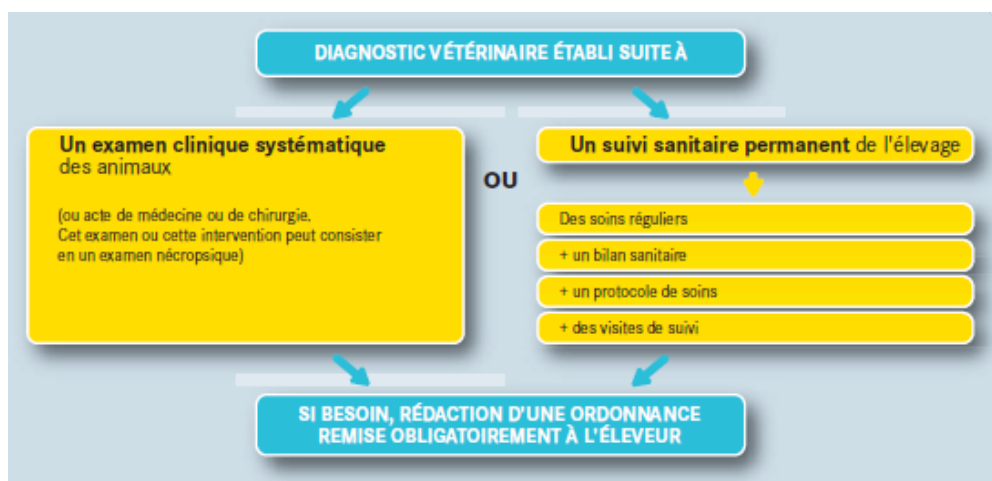


Parmi les thématiques abordées, la résistance aux antiparasitaires (augmentation de la fréquence des individus qui tolèrent des doses d'antiparasitaires qui tueraient normalement des parasites de la même espèce et du même stade), la notion de population refuge de parasites (sous-population qui, au moment du traitement, n'est pas exposée à la molécule antiparasitaire, et donc non soumise à la pression de sélection) ainsi que l'impact des traitements sur l'environnement et les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour limiter cet impact autant que possible. Les mesures complémentaires zootechniques et agronomiques sont aussi évoquées...

## Une « articulation » possible entre VSB et bilan sanitaire d'élevage

Le décret sur la prescription hors examen clinique d'avril 2007 permet aux vétérinaires la prescription et la délivrance de médicaments sans être "au chevet du malade" sous certaines conditions, dont la réalisation d'un bilan sanitaire de l'élevage, payant, qui permet de définir les pathologies dominantes de chaque élevage et le protocole de soin éventuellement associé quand il s'agit de maladies courantes fréquemment gérées par l'éleveur. Ces deux interventions peuvent être couplées pour limiter les déplacements.

**De plus, pour inciter les jeunes agriculteurs à adhérer à cette démarche, le GDS Corrèze finance le premier bilan prescription et s'associe à cette visite pour réaliser un audit complet des élevages des J.A. avec un cofinancement du Conseil Général de la Corrèze. Les analyses jugées opportunes en concertation avec le vétérinaire de l'élevage sont aussi intégralement financées à hauteur de 250€.**



## Comment bénéficier de ces dispositifs ?

# Les Visites Sanitaires d'élevage

## ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN BILAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

### ÉTAPE 1 : organisation de la visite annuelle de bilan

- programmation à l'avance,
- au sein de l'exploitation,
- en présence de l'éleveur et des animaux.

### ÉTAPE 2 : recueil d'informations au cours de l'année

- visites régulières au cours de l'année,
- registre d'élevage,
- analyses de laboratoires etc.

### ÉTAPE 3 : évaluation de l'état clinique des animaux

Sans pour autant réaliser un examen clinique individuel de tous les animaux.

### ÉTAPE 4 : rédaction d'un document de synthèse

- 1 Coordonnées du vétérinaire et de l'éleveur.
- 2 Informations cliniques, techniques etc.
- 3 Liste des pathologies auxquelles l'élevage a déjà été confronté.
- 4 Pathologies prioritaires.

## CONTENU DU PROTOCOLE DE SOINS

1 Mesures générales de prévention.

2 Pathologies prioritaires :

Mesures sanitaires de lutte.

Modalités de mise en œuvre des traitements.

Critères d'alerte sanitaires déclenchant une visite.

3 Autres pathologies déjà rencontrées :

Modalités de mise en œuvre des traitements.






Critères d'alerte sanitaires déclenchant une visite.

4 Informations à communiquer au vétérinaire afin de faire suivre l'évolution de l'état sanitaire.

- 1- Choisir un vétérinaire responsable du suivi sanitaire permanent de l'atelier : ce vétérinaire (ou la structure vétérinaire) sera le seul habilité à la prescription sans visite systématique.
- 2- Consigner dans le registre d'élevage le nom du vétérinaire traitant choisi
- 3- Chaque année, le vétérinaire traitant réalise un bilan sanitaire d'élevage au cours d'une visite programmée à l'avance
- 4- A l'issue de ce bilan, le vétérinaire rédige un protocole de soins qui définit les mesures sanitaires de prévention pour les pathologies prioritaires du cheptel.
- 5- L'éleveur peut traiter les affections listées dans le protocole de soins avec une prescription à distance du vétérinaire traitant.
- 6- Le vétérinaire doit effectuer à minima une visite de suivi notamment à l'occasion des soins
- 7- Renouvellement des ordonnances : le nouveau dispositif réglementaire permet le renouvellement pendant un an des médicaments préventifs de la liste positive éventuellement inscrits sur ces ordonnances.

## Et pour les autres espèces ?

Tableau récapitulatif des visites sanitaires obligatoires (mise à jour DDPP31 du 28/09/2020)

Filière	 Bovine (IT 2020-52)	 Avicole (IT2020-564)	 Porcine (IT2020-43)	 Ovine/caprine (IT 2019-71)	 Equine (IT 2019-694)
Rythme	Annuel	Biennal	Biennal	Biennal	Biennal
Thématique	2019: utilisation des antiparasitaires  Pour mémoire: 2020: aptitude au transport des bovins blessés au regard du bien être animal 2017 et 2018: biosécurité 2016: Antibiorésistance/ antibiotiques	2020-2022: biosécurité et appropriation en élevage  Pour mémoire: 2018-2019: santé publique et protection animale – focus sur la biosécurité 2016-2017: Santé publique et protection animale	2020-2021: biosécurité en élevage  Pour mémoire: 2018-2019: bon usage des antibiotiques et lutte contre l'antibiorésistance 2015-2017: Trichine (reconnaissance officielle)	2019-2020: Bon usage des antiparasitaires  Pour mémoire: 2017-2018: Avortements	2019-2020 : outils de prévention contre les maladies contagieuses et vectorielles
Exploitations concernées	Elevages ayant au moins 5 bovins (sauf centre d'insémination artificielle)	Elevages de plus de 250 volailles et SIRET pair (et établissements sans visites sanitaires 2018-2019)	Elevages commerciaux ET n° EDE pair (et EDE non réalisé en 2018-2019)	Elevages d'au moins 50 ovins ou d'au moins 25 caprins ET n° EDE pair (et EDE non réalisé en 2019)	Détenteurs de 3 équidés et plus
Paiement par l'Etat	4 AMV	8 AMV	8 AMV	8 AMV	8 AMV
Calendrier					
Lancement des visites	01/02/20	21/09/2020	01/02/20	01/02/20	14/10/19
Fin de réalisation des visites	31/12/20	31/12/21	31/12/20	31/12/20	31/01/20
Ouverture téléprocédure	17/02/20	21/09/20	17/02/20	13/03/20	14/10/2019 puis 16/06/2020
Fin des saisies en téléprocédure	31/01/21	31/01/22	31/01/21	31/01/21	31/01/21

# Les Visites Sanitaires d'élevage

## Le BSE pré rempli édité par le GDS

- ✓ Des informations complètes sur le cheptel, éditées à partir de la BDNI
- ✓ Le bilan sur 3 ans des naissances, des mortalités avec le détail par âge
- ✓ La synthèse des données de reproduction sur 3 campagnes avec la productivité numérique nette



### Bilan sanitaire d'élevage Ateliers bovins allaitants

Période : 01/08/2015 au 31/07/2016

#### VÉTÉRINAIRE

Nom, adresse et numéro d'ordre du vétérinaire :

#### ELEVAGE

N° SIRET : [ ]  
Adhérent à Bovin Croissance [ ]

Autres production(s) et/ou autre(s) espèce(s) : Porcin

Nom(s) du ou des éleveurs ayant participé au bilan :

#### Description générale

Animaux présents à la date début de période (01/08/2015) et à la date fin de période (31/07/2016)

Age	0-6 mois	6-12 mois	12-24 mois	24-36 mois	Plus de 36 mois
Dates	01/08/15 - 31/07/16	01/08/15 - 31/07/16	01/08/15 - 31/07/16	01/08/15 - 31/07/16	01/08/15 - 31/07/16
Mâles	19	9	21	32	0
Femelles	17	16	21	28	15
Total	36	25	42	60	15

#### Mouvements des animaux

	ENTRÉES						SORTIES	
	Campagne N-1			Campagne N			Camp N-1	Camp N
	Nb.	Contrôles		Nb.	Contrôles		Nb.	
Naissance	104			101			Elévation	75
Achat	10	0	0	7	0	0	Boucherie	23
Pension	0	0	0	0	0	0	Mort	18
Total	114	0	0	108	0	0	Pension	0

Sur la période du 01/08/2015 au 31/07/2016  
 Nombre de bovins notifiés en transhumance : 0  
 Taux de rotation : 3,3  
 Nombre total de réformes :

#### Synthèse des données sur la reproduction

	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N
Nombre de génisses vêlant			
< 28 mois	0	0	0
28 - 36 mois	7	10	6
> 36 mois	4	4	8
Intervalle vêlage-vêlage (IVV) moyen	407	362	363
Nombre de vache avec IVV > 390 jours	34	13	18
Nombre d'avortements déclarés	0	0	0
Productivité numérique nette	0,79	0,85	0,78

Nombre de femelles âgées de plus de 36 mois au 31/07/2016 et sans vêlage sur la période : 4  
 Commentaires :

#### Données sanitaires de l'élevage au 25/10/2016

BVD	Engagé dans un plan de surveillance	Non
	Pratiqué la vaccination du troupeau reproducteur	
	Engagé dans un plan d'assainissement	
	Nombre d'animaux IPI présents le 25/10/2016	
	Nombre d'animaux garantis non IPI, présents le 25/10/2016	
PARATUB	Engagé dans le référentiel national de garantie de cheptel paratuberculose	Non
	Bénéficiaire de la garantie de cheptel paratuberculose, le 25/10/2016	Non
	Engagé dans un plan d'assainissement	Non
	Nombre d'animaux coagulés positifs, présents le 25/10/2016	
IBR	Appellation, le 25/10/2016	
	Nombre d'animaux coagulés positifs ou vaccinés, présents le 25/10/2016	0

Autres plans en cours :

Bilan des dépistages de prophylaxie	
Campagne N-1	Campagne N

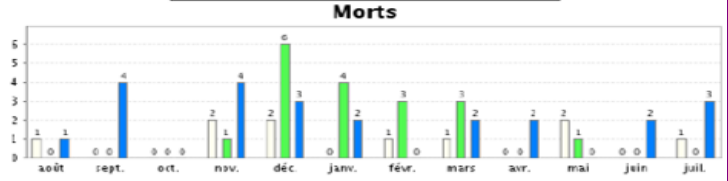
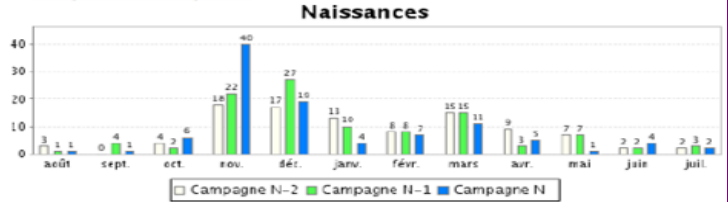
#### Comptage des bovins positifs du 01/08/2015 au 31/07/2016

	IBR	BVD (IPI)	Paratuberculose
	0	0	0

#### Traitement préventif actuellement mis en oeuvre dans l'élevage

Tableau à développer sur un document annexe	Affection(s) visée(s)	Catégorie(s) d'animaux traités	Traitement(s) administré(s)	Protocole utilisé
TRAITEMENTS AU TARDIVEMENT				
TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES				
VACCINATIONS				
AUTRES				

#### Principaux mouvements par mois



Commentaires :

#### Mortalités par classe d'âges

Age	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N	Cause majeure de mortalité (Campagne N)
0 à 2 jours	2	4	6	
2 jours - 1 mois	3	7	7	
1-6 mois	3	6	4	
6-12 mois	0	0	1	
12-24 mois	0	0	0	
> 24 mois	2	1	5	
Taux mortalité veaux (0-12 mois)	7,1	18,3	15,8	Alerte > 5%

Le taux de mortalité correspond au nombre de veaux nés au cours de la période et morts avant l'âge de 12 mois divisé par le nombre de naissances ayant eu lieu au cours de la période.  
 Dans ce cadre, en fonction de la date d'édition, le taux de mortalité de la dernière campagne peut être sous-estimé.

#### Réformes pour cause sanitaire

Motif	Boiteries	Mammites	Fécondité	Maladies métaboliques	Autres cause sanitaire (préciser)	Je situe mon élevage			
						% de réforme sanitaire = nb. de réformes pour cause sanitaires / nb. total de réformes (cf 53)	Favorable	< 5 %	
Nombre						Dégradée	5-10 %	Très dégradée	> 10 %

## Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ **Bilan reproduction** : ma productivité numérique (taux de gestation, taux de mortalité veaux, IVV)
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel
- ➔ La priorité sanitaire de mon élevage



Statistiques de mon élevage	
Productivité numérique nette	0,78
Taux de mortalité veaux (0-12 mois)	15,8 %
Taux de réforme sanitaire	10 %

Je détermine la priorité sanitaire de mon élevage